

Résultats statistiques

Les établissements de santé à Genève

Données 2007

Hôpitaux et cliniques

Infrastructure

En 2007, le canton de Genève compte 3 118 lits répartis dans 15 hôpitaux et cliniques. Les établissements publics médicaux (EPM) groupent 81 % des lits et les cliniques privées 19 %. L'Hôpital cantonal (HUG-Soins aigus) concentre un tiers des lits (34 %) du canton.

La densité de lits – soit 7,2 lits pour mille habitants – est parmi les plus fortes du pays, après Bâle-Ville (12,4 ‰), Appenzell Rhodes-Extérieures (11,0 ‰) et les Grisons (10,5 ‰). A l'échelon national, la densité se fixe à 5,8 lits pour mille habitants.

Le taux d'occupation des lits atteint 63 % en moyenne dans les cliniques privées et 93 % dans les EPM en 2007. Pour ces derniers, le taux d'occupation oscille entre 93 % et 96 % depuis 2000.

Emploi

Les hôpitaux et cliniques genevois comptent 10 939 postes de travail en équivalent plein temps (EPT) au 31 décembre 2007 (Zurich : 23 174; Bâle-Ville : 7 500) : 85 % de ces postes sont dans les EPM (56 % dans le seul Hôpital cantonal [HUG-soins aigus]) et 15 % dans les cliniques privées.

Patients

Le nombre de cas traités dans le canton s'élève à 143 375 en 2007. Parmi les cas dont la provenance est connue (142 535), 6,6 % correspondent à des personnes en provenance de l'étranger et 4,0 % à des personnes en provenance d'un autre canton. A l'échelon national, ces proportions s'élève à, respectivement, 2,8 % et 13,2 %.

L'effectif journalier moyen des patients dans les hôpitaux et cliniques genevois est de 2 707 personnes en 2007, dont 56 % de femmes. La moitié (48 %) des personnes hospitalisées ont plus de 65 ans et un quart (25 %) ont plus de 80 ans, alors que ces groupes d'âges ne représentent que, respectivement, 15 % et 4 % de la population genevoise.

Un peu moins d'un million de journées d'hospitalisation sont enregistrées en 2007, dont 36 % à l'Hôpital cantonal (HUG-Soins aigus), 19 % au Département de gériatrie (HUG-Soins subaigus), 17 % au Département de psychiatrie (HUG-Soins psychiatriques) et 10 % au Département médical de Loëx (HUG-Soins continus). Les journées d'hospitalisation des cliniques privées représentent, quant à elles, 13 % du total.

La durée moyenne de séjour varie fortement d'un établissement à l'autre : 5,6 jours dans les cliniques privées, 7,5 jours à l'hôpital cantonal (HUG-soins aigus), 26,6 jours au Département de psychiatrie (HUG-Soins psychia-

triques), 27,9 jours au Département de gériatrie (HUG-Soins subaigus) et 102,3 jours au Département médical de Loëx (HUG-Soins continus).

Finances

Les charges d'exploitation des hôpitaux et cliniques genevois s'élèvent à 1,7 milliard de francs en 2007, dont 1,3 milliard de francs correspondent à des charges de personnel. Pour les EPM, elles se montent à 1,4 milliard de francs. Les produits d'exploitation de ces derniers, composés à 55 % de subventions des pouvoirs publics, n'excèdent que de 1,8 % le niveau des charges.

Etablissements médico-sociaux (EMS)

Infrastructure

Fin 2007, le canton de Genève compte 52 EMS et 3 455 lits disponibles, dont 31 lits d'unité d'accueil temporaire (UAT). Le nombre de lits augmente de 5,4 % entre 2006 et 2007. Trois établissements ont ouvert en 2007 et un établissement a fermé début 2008 sans livrer de données.

Emploi

Les EMS genevois emploient 4 000 personnes, dont 81 % de femmes, à fin 2007. Le temps de travail réalisé dans l'année correspond à 3 155 postes EPT.

La moitié (51,8 %) du personnel bénéficie d'une formation dans le domaine des soins, 14 % dans le domaine socio-hôtelier et un tiers est sans formation.

Les EMS genevois disposent de 0,91 poste EPT par lit disponible, un taux supérieur à la moyenne suisse (0,81).

Résidents

En 2007, 1 198 662 journées d'hébergement sont réalisées dans les EMS genevois, dont 7 913 en UAT.

Parmi les 3 346 personnes hébergées en fin d'année, 78 % sont des femmes.

L'âge moyen en EMS est de 83,4 ans pour les hommes et de 87,2 ans pour les femmes. Fin 2007, 14 % des personnes de 80 ans ou plus résident en EMS. La proportion s'élève à un peu plus de 50 % pour les personnes âgées de 95 ans ou plus.

Fin 2007, parmi les personnes âgées de 80 ans ou plus, 14 % résident en EMS, un quart recourt aux services de la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) ou de la Coopérative de soins infirmiers (CSI). Par conséquent, environ 60 % vivent à domicile de façon indépendante et/ou bénéficient d'autres formes de soutien (activité en foyer de jour, résidence dans un logement avec un encadrement social, prise en charge par l'entourage, etc.).

Les personnes entrées dans l'année pour un long séjour proviennent du milieu hospitalier dans 58 % des cas et de leur domicile dans 33 % des cas. La part restante correspond principalement à des personnes provenant d'autres institutions médico-sociales.

La durée quotidienne des soins infirmiers requis est inférieure à 2h14 dans 42 % des cas, comprise entre 2h15 et 3h24 dans 38 % des cas, et supérieure à 3h24 dans 20 % des cas. La répartition des résidents selon le niveau de soins requis est identique entre hommes et femmes.

La durée moyenne de séjour en EMS (hors UAT) est d'un peu plus de trois ans (3,1 ans), et la moitié des résidents demeurent en établissement pour une période inférieure à deux ans environ.

Durant l'année 2007, 1 029 personnes sont sorties d'un EMS après un hébergement de longue durée. Dans 89 % des cas, les séjours prennent fin avec le décès du résident.

Finances

Les charges d'exploitation des EMS genevois s'élèvent à 417 millions de francs en 2007. Les principaux centres de charges correspondent aux soins LAMal (43 %), aux prestations hôtelières (38 %) et aux soins non-LAMal (16 %).

Les charges totales des EMS représentent un montant annuel de 120 816 francs par lit disponible ou 348 francs par résidant et par jour.

Les produits des EMS se montent à 422 millions de francs : 59 % sont liés à l'hébergement à la charge des résidants, 20 % aux soins à la charge des résidants et 21 % sont des subventions, dont la quasi-totalité (94 %) est versée par le canton. Les subventions d'exploitation délivrées par le canton s'élèvent à 84 millions de francs, soit 24 184 francs par lit disponible et par an ou 70 francs par résidant et par jour.

Soulignons que les subventions d'exploitation précitées ne comprennent pas les prestations complémentaires cantonales à l'AVS, qui complètent les participations à la charge des résidants si leurs ressources financières sont insuffisantes.

Etablissements pour personnes handicapées et autres (EPH)

Infrastructure

Avec 26 établissements en 2007, le canton de Genève dispose de 965 lits : 877 pour personnes handicapées, 59 pour personnes toxicodépendantes ou alcooliques et 29 pour cas psychosociaux.

En raison de l'ouverture d'un établissement, le nombre de lits pour personnes handicapées augmente de 5,6 % entre 2006 et 2007, alors qu'il reste stable pour les autres types de prise en charge.

Emploi

Au 31 décembre 2007, les EPH genevois emploient 1 691 personnes, dont deux tiers de femmes (67 %). Ces emplois correspondent à 1 319 postes EPT. Cette dotation couvre les activités d'accompagnement des personnes qui résident en établissement, de même que les activités de suivi des personnes externes prises en charge de jour mais non hébergées.

Deux tiers (67 %) des employés sont au bénéfice d'une formation principale¹ dans le domaine des soins, 20 % dans le domaine technique, administratif, de gestion ou autre, et 12 % sont sans formation post-obligatoire.

Résidants

Le nombre de personnes hébergées en EPH se monte à 896 au 31 décembre 2007. Les hommes représentent 58 % des effectifs. La plus grande partie des résidants est âgée de moins de 60 ans (92 %), le groupe d'âges le plus représenté étant celui des 40-49 ans (24 %).

Les personnes entrées dans l'année proviennent de leur domicile dans 19 % des cas, du milieu hospitalier dans 23 % des cas et d'une autre institution dans 39 % des cas².

Selon le type d'établissement, la durée moyenne de séjour des personnes hébergées varie sensiblement. Ainsi, les personnes sorties définitivement d'un établissement pour personnes handicapées y ont séjourné plus de 5 ans (62,3 mois). Pour les personnes toxicodépendantes ou alcooliques, le séjour est de 6,1 mois et, pour les cas psychosociaux, le séjour est de plus de 4 ans (54,1 mois).

Durant l'année 2007, 194 personnes sont sorties d'un EPH. Dans 37% des cas, les séjours prennent fin avec le retour à domicile du résidant.

¹ Les employés pouvant être au bénéfice de plusieurs formations dans des secteurs différents, c'est la formation de niveau le plus élevé qui est retenue.

² Pour 19 % des personnes entrées dans l'année, la provenance est «autre» ou inconnue.

Finances

Pour la majorité des EPH, les charges et produits d'exploitation portent sur l'ensemble des activités des établissements, qu'elles concernent les personnes hébergées ou les personnes externes prises en charge de jour mais non hébergées. Ces deux catégories de bénéficiaires ne pouvant être toujours distinguées par la comptabilité des établissements, on ne peut pas calculer des ratios comparables à ceux établis pour les EMS.

Les charges d'exploitation des EPH s'élèvent à 176 millions de francs en 2007.

Les produits d'exploitation s'élèvent, pour leur part, à 171 millions de francs. Les subventions d'exploitation en couvrent un peu plus des deux tiers (69 %), et sont principalement délivrées par le canton (57 millions de francs) et l'Office fédéral des assurances sociales (46 millions de francs).

Soulignons que les subventions d'exploitation ne comprennent pas les prestations complémentaires cantonales à l'AI, qui complètent les participations à la charge des résidents si leurs ressources financières sont insuffisantes.

Pour en savoir plus

Les résultats détaillés comprenant des tableaux, des graphiques et une note méthodologique sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_1/aperçu.asp

Contact : Chiara D'Aiuto (Tél. : +41 22 388 75 61)

Résultats statistiques n° 5, mai 2009